



NOTICE EXPLICATIVE

Demande de permis de conduire

Formulaire de recueil complémentaire n° 14948

(destiné à la production du titre sécurisé)



Le formulaire de recueil complémentaire doit accompagner systématiquement toute demande relative à la délivrance d'un permis de conduire (à l'exception du permis international) quel que soit son mode d'obtention. Il est indispensable à la production du titre sécurisé.

1 – Qui est concerné ?

Les demandeurs :

- de permis de conduire par inscription à l'examen ou formation complémentaire
- de permis de conduire par échange
- de permis de conduire par conversion d'un brevet militaire, par validation d'un diplôme professionnel ou levée d'une restriction
- de permis de conduire – avis médical
- de duplicata, de renouvellement de permis de conduire ou de catégorie AM après annulation, suspension ou invalidation

2 – Les démarches à effectuer

Dans quel cas et à quel moment le formulaire CERFA n° 14948 doit-il être joint ?

- Vous devez le joindre à votre dossier de demande de permis de conduire (CERFA n° 14866) si vous êtes sur le point de passer votre première épreuve pratique du permis de conduire.
- Vous devez le joindre à votre dossier de demande de permis de conduire (CERFA n° 14866) si vous êtes sur le point de passer votre épreuve théorique générale du permis de conduire suite à une invalidation ou une annulation de celui-ci et vous bénéficiez des dispositions vous exemptant de l'épreuve pratique. (Art. R. 224-20 du code de la route)
- Vous devez le joindre à votre demande si vous êtes dans l'une des 5 situations énumérées ci-dessus.

Quelles sont les pièces à fournir ?

Dans tous les cas, vous devez obligatoirement joindre les documents suivants, en plus du dossier administratif prévu par la réglementation :

- **le formulaire « CERFA n° 14948 »** - formulaire de recueil complémentaire – **imprimé au format A4 en couleur**, dûment renseigné et signé, téléchargeable à l'adresse suivante :
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14948.do
- **1 photographie d'identité** format 45mm x 35mm (répondant à la norme définie par l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'apposition de photographies d'identité sur les documents d'identité et de voyage, les permis de conduire et les titres de séjour) collée à l'adhésif double-face, sans déborder du cadre bleu (agrafes et trombones interdits), **et portant au verso les nom et prénom du demandeur.**

3 – Comment remplir le formulaire ?

- En cas de téléchargement du formulaire sur le site https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14948.do, celui-ci doit impérativement être imprimé au format A4 et aux couleurs originelles
- Veillez à le compléter **à l'encre noire en remplissant une seule lettre par case, en majuscule et sans accent**. Il ne doit y avoir ni rature, ni surcharge, ni utilisation d'un correcteur chimique (**dans le cas contraire, rejet de votre demande**)
- Numéro NEPH : **Cette rubrique est réservée à l'administration**
- **Motif de la demande :**

<u>Absence des données nécessaires à l'édition du titre :</u>	Cochez cette case si vous n'avez pas encore fourni de CERFA n° 14948 ;
<u>Données inexploitables :</u>	Cochez cette case si l'une des rubriques d'un précédent CERFA n° 14948 était illisible ou altérée ;
<u>Motif de la demande :</u>	Cochez la case correspondant à l'objet de la demande.

- **Etat civil :**

<u>Nom de naissance :</u>	C'est le nom qui figure sur votre acte de naissance ;
<u>Prénom(s) :</u>	Indiquez dans l'ordre de l'état civil vos prénoms entrant dans le champ disponible ; (sans virgule entre les prénoms)
<u>Nom d'usage :</u>	Nom distinct du nom de naissance (par exemple : le nom d'épouse) ;
<u>Commune de naissance :</u>	Dans le cas où le nom de la commune dépasse le nombre de cases, inscrivez le nom incomplet dans le champ disponible ;
<u>Adresse :</u>	Vous devez respecter les champs indiqués : numéro de la voie, extension, type de voie et nom de la voie. Laissez vide un champ pour lequel il n'y a pas de données. (dans le cas contraire, rejet de votre demande) .

Vous devez obligatoirement dater le formulaire et apposer votre signature dans le cadre prévu à cet effet sans déborder du **cadre interne**.

En cas de demande faite pour un candidat mineur, le représentant légal doit également renseigner la rubrique concernée.

4 – Informations relatives au suivi de la production de votre titre

Pour toute question relative à la disponibilité de votre permis de conduire après réussite à l'examen ou après le dépôt de votre demande en préfecture, **un site Internet spécifique** est mis en place par l'Agence nationale des titres sécurisés pour vous informer sur l'état d'avancement de la production de votre permis de conduire et sur son acheminement (domicile ou guichet de la préfecture ou de la sous-préfecture) :

permisdeconduire.ants.gouv.fr

(« Vos démarches » → « Où en est votre permis de conduire ? »)

En vous inscrivant sur ce site, vous pourrez ensuite être informé par **SMS** et/ou **courriel** de la disponibilité de votre titre.